

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 24 janvier 2014 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2013
- 3 Comptes à payer et comptes payés
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Suspension d'un employé
 - 6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)
 - 6.3 Adoption du règlement numéro 2014-624 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2014
 - 6.4 Suivi – Demande à Transport Canada, section sécurité nautique, concernant le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.5 Avis de motion - Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel
 - 6.6 Adoption – Projet de règlement numéro 2014-625 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel

- 7 Urbanisme
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection de l'avenue d'Anjou – Acceptation provisoire et décompte définitif
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2013-2018
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2014-01-006

1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

2014-01-007

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 décembre 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

- 2014-01-008 3 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes en date du 24 janvier 2014 au montant de 333 269.29 \$ dont :
- 25 276.53 \$ sont des comptes à payer;
 - 307 992.76 \$ sont des comptes payés.
- Adoptée à l'unanimité
-
- Dépôt de document 4 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.
- 5 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 **ADMINISTRATION**
- 2014-01-009 6.1 **SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ**
- CONSIDÉRANT** que l'employé portant le matricule numéro 32-0001 a reçu une lettre de mesures disciplinaires, datée le 3 janvier 2014, lui imposant une suspension de cinq (5) jours, soit les 6, 7, 8, 9 et 10 janvier 2014 et ce, sans traitement;
- CONSIDÉRANT** que l'employé portant le matricule numéro 32-0001 a reçu une lettre de mesures disciplinaires, datée le 13 janvier 2014, lui imposant une suspension de dix (10) jours, soit les 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2014 et ce, sans traitement;
- POUR CES MOTIFS :**
- Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :
- ENTÉRINE ET CONFIRME** la décision prise par le directeur général de suspendre sans traitement l'employé identifié par le matricule numéro 32-0001 pour une période de quinze (15) jours, soit les 6, 7, 8, 9, 10, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2014 et ce, sans traitement.
- Adoptée à l'unanimité

2014-01-010 6.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) et toute modification à ladite demande, et à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité

2014-01-011 6.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-624 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 13 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2014-624 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2014-624 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-01-012

6.4

SUIVI – DEMANDE À TRANSPORT CANADA, SECTION SÉCURITÉ NAUTIQUE, CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (DORS/2008-120) DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-07-105 par laquelle le Conseil avisait Transports Canada, section sécurité nautique, qu'elle désire voir les noms des lacs Dupuis et du Nord retirés de l'annexe 7 du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-04-040 par laquelle le Conseil demandait à Transports Canada de l'informer de l'avancement du dossier de la Ville d'Estérel demandant le retrait des restrictions;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une réponse l'informant que notre demande suivait le processus normal;

CONSIDÉRANT que plus de deux (2) ans et six (6) mois se seront écoulés lors de la saison nautique 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge ce délai trop long et ne comprend pas que Transports Canada ne puisse statuer sur nos demandes de retrait;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EXIGE que Transports Canada se compromette et informe le Conseil de la date d'approbation finale par le Conseil du Trésor;

TRANSMETTE copie conforme de la présente résolution aux personnes suivantes, à savoir :

- Monsieur Honey Walsh, chef de projet, Bureau de la sécurité nautique - Sécurité et sûreté maritime
- Monsieur Seng Kruiy, gestionnaire Région du Québec, Bureau de la sécurité nautique - Sécurité et sûreté maritime
- Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
- Monsieur Charles Garnier, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut
- Monsieur Stephen Harper, premier Ministre, Canada
- Monsieur Marc-André Morin, député Laurentides-Labelle
- Monsieur Thomas Mulcair, chef de l'Opposition, Canada

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

2014-01-013 6.6 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-625
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 24 janvier 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2014-625 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

7 **URBANISME**

8 **TRAVAUX PUBLICS**

2014-01-014 8.1 **RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU – ACCEPTATION
PROVISOIRE ET DÉCOMPTE DÉFINITIF**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Benoit Aubin, de la firme Consultants Mirtec inc., de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 29 août 2013 pour le projet intitulé « Réfection de l'avenue d'Anjou »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Benoit Aubin, de la firme Consultants Mirtec inc., de payer le décompte définitif de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. au montant de 14 957.08 \$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE l'acceptation provisoire des travaux en date du 29 août 2013 pour le projet intitulé « Réfection de l'avenue d'Anjou »;

AUTORISE le paiement du décompte définitif de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. au montant de 14 957.08 \$, taxes incluses;

RETIENNE un montant de 13 008.97 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité

9 **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2014-01-015 9.1 **PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2013-2018**

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT que quinze (15) nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que deux (2) actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

CONSIDÉRANT que les actions 6 à 20 sont projetées à court terme (2013-2018);

CONSIDÉRANT que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme la Ville d'Estérel doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur corporatif de 11,0 % et une réduction globale de 2,3 % par rapport à l'année de référence 2011, ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Ville d'Estérel, 2013 – 2018 »;

DÉSIGNE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à titre de gestionnaire responsable.

Adoptée à l'unanimité

10 **CORRESPONDANCE**

11 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12 **AUTRES SUJETS**

2014-01-016

13

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 03, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).